

DOSSIER AUDITEUR LIBRE 2012-2013

L'auditeur libre peut assister aux cours magistraux de l'Université (sauf pour les Ecoles d'Ingénieurs, IUT, Médecine et Pharmacie) dans la limite des places disponibles. Il ne peut pas assister ni aux travaux pratiques ni aux travaux dirigés et ne peut pas se présenter aux examens.

COMPOSANTE : Filière :		
NOM de famille : Prénom :		
NOM d'usage : Sexe F □ M □		
N° Identifiant National Etudiant (INE) _ _ _ _ _ _ _ _ _ (BEA SUR LE RELEVE DE NOTES DU BACCALAUREAT)		
Né(e) le à Département :		
Pays : Nationalité :		
SITUATION FAMILIALE 1 Seul(e) sans enfant		
SERVICE NATIONAL Non recensé Recensé/Accompli Journée d'Appel de la Préparation à la Défense accomplie Exempté – Réformé		
PREMIERES INSCRIPTIONS Année d'inscription en enseignement supérieur français (DUT, BTS, Prépa, Université, etc.) _ / Année d'inscription en Université française publique _ / Nom de l'établissement : Année d'inscription à l'Université de Tours _ /		
BAC ET EQUIVALENCE Bac français Bac étranger admis en équivalence Dispense de bac Série : Mention : Année _ Etablissement : Ville : Dépt. _ Pays :		
ADRESSE DE L'AUDITEUR POUR L'ANNEE EN COURS Domicile parental Résidence universitaire Chambre chez particulier Logement personnel Autres : N° Rue/Lieu-dit		
Code postal _ _ _ Commune		
① Portable E-mail :@etu.univ-tours.fr		

ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE L'AUDITEUR		
Exercez-vous une activité professionnelle ? 🔲 OUI 🔲 NON		
Si OUI, êtes-vous : 🛘 Salarié en CDI 🗘 Salarié en CDD - Durée :n	nois 🗖 Travailleur indépendant	
Quelle est votre profession ?	·····	
Précisez votre quotité de temps de travail : 🔲 Mi-temps 🔲 Temps complet		
Si NON, êtes-vous : Demandeur d'emploi ? □OUI □ NON Retraité □ OUI □ NON	Parent au foyer ☐ OUI ☐ NON	
Retraité de l'Université de Tours (fournir un justificatif) 🛭 OUI 🗖 NON		
SITUATION ANNEE 2011-2012		
Si scolarisé, établissement : Dépt.	Pays :	
DERNIER DIPLOME OBTENU		
Type (Baccalauréat, BTS,) :		
Etablissement :		
Année d'obtention du dernier diplôme :		
DROITS INSCRIPTIONS		
DROTTS INSCRIPTIONS		
Pour obtenir une carte d'auditeur libre, il faut avoir acquitté les droits de scolarité dont le mor Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.	ntant est fixé annuellement par le	
Les droits nationaux sont arrêtés par le Ministère. Pour l'année universitaire 2010-2011, ils s'éleva	aient à 174 euros.	
DROITS COMPLEMENTAIRES		
□ PACK'SPORT (20 euros)	1 1	
Le Pack'Sport vous permet d'accéder aux cours du SUAPS, aux animations, aux compétitions sportives,		
à des offres de partenaires plus avantageuses que le tarif étudiant classique		
□ PASSEPORT CULTUREL ETUDIANT (7 euros) Le PCE vous permet d'assister à des spectacles organisés par le Service Culturel de l'UNITED LE PCE vous permet d'assister à des spectacles organisés par le Service Culturel de l'UNITED LE PCE vous permet d'assister à des spectacles organisés par le Service Culturel de l'UNITED LE PCE vous permet d'assister à des spectacles organisés par le Service Culturel de l'UNITED LE PCE vous permet d'assister à des spectacles organisés par le Service Culturel de l'UNITED LE PCE vous permet d'assister à des spectacles organisés par le Service Culturel de l'UNITED LE PCE vous permet d'assister à des spectacles organisés par le Service Culturel de l'UNITED LE PCE vous permet d'assister à des spectacles organisés par le Service Culturel de l'UNITED LE PCE vous permet d'assister à des spectacles organisés par le Service Culturel de l'UNITED LE PCE vous permet d'assister à des spectacles organisés par le Service Culturel de l'UNITED LE PCE vous permet d'assister à des spectacles organisés par le Service Culturel de l'UNITED LE PCE vous permet d'assister à des services de l'UNITED LE PCE vous permet de l'UNITED LE PCE vous permet de l'UNITED LE PCE vous permet d'assister de l'UNITED LE PCE vous permet de l'UNITED LE PCE vous permet de l'UNITED LE PCE vous permet d'assister de l'UNITED LE PCE vous permet de l'UNITED L'AUTE l'EL PCE vous permet de l'UNITED L'AUTE	 Jniversité et de découvrir les	
structures culturelles de l'agglomération à des tarifs très avantageux.		
MODE DE REGLEMENT - Le détail des droits payés figurera sur votre justificatif d'inscri	ption.	
☐ CHEQUE ☐ MANDAT POSTAL ☐ CARTE	☐ ESPECES	
Je certifie exacts les re	enseignements portés dans ce dossier	
A Tours, le	2012	
Signature de l'étudia		
RESERVE A L'ADMINISTRATION		
DROITS UNIVERSITAIRES T		
	OTAL _ _	

DOCUMENT A LIRE ET SIGNER OBLIGATOIREMENT

CHARTE DE L'UNIVERSITE DE TOURS POUR LE BON USAGE DE L'INFORMATIQUE ET DES RESEAUX

Approuvée par le Conseil d'Administration de l'Université le 17-12-1996

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques au sein de l'établissement, et de rappeler les responsabilités des utilisateurs.

1- Domaine d'application

Les règles et obligations définies dans cette charte s'appliquent <u>à tout utilisateur</u> des moyens informatiques de l'établissement ainsi que des ressources extérieures accessibles via les réseaux informatiques.

2- Conditions d'accès

Le droit d'accès à un système informatique est soumis à autorisation ; il est personnel et incessible, et cesse lorsque les raisons de cet accès disparaissent. Ce droit est <u>limité à des activités conformes aux missions de</u> <u>l'établissement</u> (recherche, enseignement, administration).

La connexion d'un système informatique au réseau doit être accompagnée de la signature de cette charte par le responsable du système.

3- Confidentialité

Les fichiers d'un utilisateur doivent être considérés comme privés même s'ils sont accessibles à d'autres utilisateurs. L'utilisation du poste de travail personnel, ou des fichiers d'un utilisateur exige l'accord écrit de ce dernier.

4- Respect des droits de propriété

La législation interdit à tout utilisateur de faire des copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit. Les copies de sauvegarde sont la <u>seule</u> exception.

5- Informatique et liberté

La création de tout fichier contenant des informations nominatives doit faire l'objet d'une <u>demande préalable</u> auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

6- Principes de base

Tout utilisateur est responsable de son utilisation des ressources informatiques ; <u>il s'engage</u> à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à l'intégrité de l'outil informatique, et aux relations internes et externes de l'établissement.

La sécurité est l'affaire de tous ; chaque utilisateur de l'informatique et du réseau d'établissement doit y contribuer et mettre en application les règles de bon sens et les recommandations fournies par les administrateurs et les responsables de l'outil informatique.

7- Sanctions applicables

La loi et les textes réglementaires définissent les droits et obligations des personnes utilisant les moyens informatiques.

Tout utilisateur n'ayant pas respecté la Loi pourra être poursuivie pénalement.

En outre les utilisateurs ne respectant pas les règles et obligations définies dans cette charte sont passibles de <u>sanctions</u> internes à l'établissement.

Je soussigné, _	
	(Nom et Prénom)

utilisateur des moyens informatiques et réseaux de l'Université François Rabelais (Tours) déclare avoir pris connaissance de la présente charte de bon usage de l'informatique et des réseaux et m'engage à la respecter.

Lu et approuvé

Tours, le Signature de l'étudiant